

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Retraites fermées: De janvier à Pâques 1915 (A Villa Saint-Martin—l'Abord-à-Plouffe). — III Union Saint-Jean. — IV Correspondance romaine. — V M. le curé Le Sage. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Prières des Quarante-Heures.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 février

Messe de la PURIFICATION, double de 2e cl. (du 2); mém. du dim. de la Sexagésime et de saint Romuald; préf. de Noël; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Jean de Matha, 2o du dim., 3o de saint Romuald.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 14 février

On anticipe au dim. de la Quinquagésime (le 14 février), la solennité des titulaires dont l'office se fait dans la semaine.

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

Diocèse de Montréal. — Du 10 février, sainte Scholastique; du 14, saint Valentin.

Diocèse d'Ottawa. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Cumming's Bridge et Cyrville).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Fecteau's Mills).

Diocèse de Nicolet. — Du 9 février, saint Cyrille (Wendover); du 16, saint Fulgence (Durrham), et saint Samuel.

Diocèse de Joliette. — Du 8 février, saint Jean de Matha.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 15 février, saint Faustin et saint Jovite.

Vicariat de Témiscamingue. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Lorrainville).

J. S.

RETRAITES FERMEES
DE JANVIER A PAQUES 1915
(A Villa Saint-Martin — l'Abord-à-Plouffe)

- Messieurs les curés** : lundi soir, 11 janvier au samedi matin, 16 janvier.
- Cultivateurs** : lundi soir, 18 janvier au jeudi matin, 21 janvier.
- Paroisse de l'Immaculée-Conception** : samedi soir, 23 janvier au mercredi matin, 27 janvier.
- Paroisse de Lachine** : dimanche soir, 31 janvier au jeudi matin, 4 février.
- Messieurs les vicaires** : lundi soir, 8 février au samedi matin, 13 février (1).
- Congrégation des jeunes gens** (paroisse de l'Immaculée-Conception) : samedi soir, 13 février au mercredi matin, 17 février.
- Tiers-Ordre de Saint-François** : samedi soir, 20 février au mercredi matin, 24 février.
- Ligueurs du Sacré-Coeur** (Paroisse de Waterloo) : lundi soir, 1er mars au vendredi matin, 5 mars.
- Marchands et hommes d'affaires** : samedi soir, 6 mars au mercredi matin, 10 mars.
- Association catholique de la Jeunesse Canadienne-Française** : jeudi soir, 11 mars au lundi matin, 15 mars.
- Tiers-Ordre de Saint-François** : jeudi soir, 18 mars au lundi matin, 22 mars.
- Retraite générale** : jeudi soir, 25 mars au lundi matin, 29 mars.
- Hommes de langue anglaise** : mercredi, soir, 31 mars au dimanche matin, 4 avril.
-

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 20 janvier 1915.

M. l'abbé G. D. Lesage, décédé le 16 du courant, à Notre-Dame-de-Grâce, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, **Section d'une Messe.**

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

(1) MM. les vicaires sont priés de prendre note de cet avis. Une retraite spéciale leur est offerte du 8 février (lundi soir, à 8 heures) au 13 au matin.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, janvier 1915.

DEPUIS quelque temps la mort fauche impitoyablement dans les rangs du Sacré-Collège. Les derniers frappés ont été le cardinal Cavallari, patriarche de Venise, le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, et le cardinal di Pietro, dataire.

Ce dernier était, il est vrai, âgé de 87 ans. Malgré cet âge avancé, il ne cessait de s'occuper de la daterie et des nombreuses communautés religieuses dont il était le protecteur. Il était devenu, par la mort de Mgr Daspro, archevêque de Salerne, le doyen d'épiscopat du monde catholique. Mgr Daspro, élu à Gallipoli le 23 mars 1860, avait passé au siège de Salerne en 1877 et y était toujours resté. Comme son sacre remontait à 1860, il avait pu célébrer non seulement ses noces d'or d'épiscopat, mais aussi ses noces de diamant. Après lui, venait le cardinal di Pietro, qui vient de mourir, et ce décès donne la place de doyen au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui, comme le précédent, a reçu la consécration épiscopale en 1866.

Le cardinal di Pietro, ancien nonce, avait à Rome une figure un peu effacée si l'on ne considère que la charge qu'il occupait. Il était dataire. Son emploi consistait à enregistrer les différentes pièces ecclésiastiques pour le for externe et à juger les controverses qui pouvaient surgir sur les actes de cette administration. Le dataire, anciennement on disait sous-dataire, occupait autrefois une des charges les plus importantes de la cour pontificale. Il résidait au palais apostolique pour être toujours prêt à enregistrer les actes de la volonté pontificale et leur donner les formes légales.

Lorsque le Quirinal devint la résidence des papes, ils y transportèrent les bureaux de la daterie qui furent annexés à ce palais. C'est pour cela que la rue qui monte au Quirinal s'appelle della dataria. Quand les Italiens s'emparèrent en 1870 du Quirinal, ils respectèrent la daterie, et se contentèrent de murer l'accès qui conduisait au palais par un arc au-dessus de la rue. Un autre souvenir plus ancien est la via degli Avignonesi, qui se trouve non loin de là. Quand Grégoire XI revint d'Avignon, il emmena avec lui les employés de la daterie apostolique, qui étaient, naturellement, français et pour la plupart originaires d'Avignon. Venus à Rome, ils se logèrent dans une rue, qui s'appelle encore via degli Avignonesi et rappelle la daterie d'Avignon émigrée à Rome avec ses employés.

Le cardinal di Pietro, de par sa charge, disions-nous, n'avait pas une grande influence, d'autant plus que la constitution *Sapienti Consilio* de Pie X, en réformant les différents dicastères, avait encore réduit récemment l'influence de la daterie. Mais si le dataire ne jouissait point d'un grand crédit de par sa fonction, le cardinal di Pietro personnellement était un homme de sages conseils et il était très écouté. Il aurait pu facilement, en usant du *droit d'option*, arriver à être évêque suburbicaire, et par conséquent à avoir une plus grande action sur ses éminents collègues. Mais, modeste, aimant la retraite, il refusa constamment l'épiscopat et laissa passer devant lui, sans souci comme sans regret, ses collègues plus jeunes, qu'il estimait plus aptes que lui à ces hautes responsabilités. Dieu vient de le rappeler à lui dans un âge avancé. Benoit XV lui avait envoyé une bénédiction toute spéciale à son heure dernière.

Ce cardinal avait eu un moment de célébrité lors du conclave qui élut Pie X. Se basant sur un petit fait, que la rumeur populaire avait démesurément grossi, on le donnait comme le successeur de Léon XIII. Quand il était séminariste

dans le diocèse de Tivoli, il se promenait un jour avec l'évêque de l'endroit quand survint un paysan qui, au lieu de baiser la main de l'évêque, s'approcha du séminariste et la lui baisa. L'abbé di Pietro protesta, disant que ce n'était point sa main, mais celle de l'évêque qu'il fallait baiser. Le paysan repartit qu'il ne s'était pas trompé, que si l'évêque était évêque, lui, le séminariste, il deviendrait pape! Cette petite anecdote, enjolivée en route, fut servie en juillet 1903 pour mettre en avant la candidature du cardinal di Pietro. Mais il était le premier à rire de cette bévue du paysan sabin et n'y attachait aucune importance. Nous sommes naturellement si amants du merveilleux que beaucoup pourtant ne voulaient point en démordre. Bien entendu l'événement leur donna tort, et le cardinal di Pietro, dans son humble simplicité, son amour du calme et son goût de la retraite, fut le premier à s'en réjouir.

* * *

Les cardinaux américains n'ont pas eu le temps d'arriver pour le conclave qui a élu Benoit XV, et comme ils n'étaient point présents au conclave, leurs conclavistes ne pouvaient jouir des droits et privilèges assignés par le *motu proprio* de Benoit XV. Mais le pape n'a point voulu qu'ils eussent à souffrir d'un retard qui ne leur était nullement imputable, et il prévoit que les conclavistes de ces trois cardinaux auront absolument les mêmes droits que les conclavistes étrangers qui ont été présents au conclave. Il était bon de mettre en lumière cette disposition pontificale qui est une marque de particulière estime pour les cardinaux d'outremer.

* * *

Le pape a aussi voulu faire quelque chose pour les curés de Rome. Ceux-ci forment un collège qui a, chaque année, un camerlingue chargé de ses intérêts comme corps, et ils sont parfaitement organisés comme collège. S'ils assistent *collegialiter* à certaines fonctions, ils portent l'étole noire ou d'une

autre couleur suivant le jour. C'est ainsi, par exemple, qu'ils participe *collegialiter* aux funérailles d'un des leurs. De plus, ils ont chaque semaine chez l'un d'eux à tour de rôle une réunion que l'on appelle en Italie le *crocchio*, laquelle est présidée par le Vice-Gérant. Ils traitent là des questions générales qui leur sont soumises, de la manière d'uniformiser leur administration, et de rendre leur action plus efficace et plus concordante. Les curés séculiers prennent dans cette réunion la ceinture de soie noire à franges, les réguliers gardent naturellement le costume de leur ordre. Mais les curés de Rome n'avaient point d'insigne particulière pour les distinguer des autres prêtres. En France les archiprêtres ont ordinairement un camail noir parfois boutonné de violet ou de rouge, chaque diocèse gardant, sur ce point, les concessions qu'il a obtenues. Dans le diocèse de Milan, on note une singularité. Les curés ont un camail noir, mais il est fileté et boutonné de vert. Il est de soie pour les curés majeurs, et de merinos pour les autres. Naturellement ils ont le rochet, dont l'usage tend de plus en plus à se répandre. Or, comme don de joyeux avènement, le pape Benoit XV vient de faire une concession au collège des curés de Rome (11 novembre 1914). Il leur accorde le droit au rochet et au bougeoir, et étend cette double concession non seulement aux curés séculiers, mais aussi à ceux du clergé régulier. Ce sera pour ces derniers une nouveauté, car de droit les prélats réguliers prennent l'amiet sur la cotta ou surplis, et il leur faut un indult spécial pour avoir le rochet.

On se demandera pourquoi le pape ne leur a point donné un camail. La raison en est obvie. Le camail qui remplace l'aumusse d'autrefois, mais que certains chapitres portent encore à Rome, comme par exemple ceux de Saint-Eustache ou de Saint-Marc, est un insigne canonial et qui par conséquent ne saurait s'adapter à des individualités. De plus cet insigne canonial ne peut se porter que *collegialiter*, ce qui réduirait la

concession à des termes tellement exigus qu'elle paraîtrait presque inutile. Le pape leur accordant le rochet, par-dessus ils passeront la cotta romaine, qui est faite précisément pour accompagner le rochet, ses dentelles s'étageant sur celles de ce dernier vêtement. Le bougeoir leur servira dans toutes les cérémonies. Mais il est prescrit qu'ils ne peuvent user de ces insignes dans les basiliques patriarcales ou les églises filiales de ces basiliques quand les membres du chapitre sont présents. Et cela se conçoit à cause de l'honneur dû à ces grandes basiliques.

Les curés de Rome auront donc maintenant un costume spécial, et comme le dit Benoit XV, le clergé de la ville éternelle, qui est le premier du monde en dignité, sera distingué des autres prêtres qui l'entourent et lui portent leur collaboration dans le ministère paroissial.

DON ALESSANDRO.

M. LE CURE LESAGE

LE doyen du clergé séculier de Montréal, l'ancien curé de Saint-Valentin, de Chambly, de Saint-Etienne, du Mile-End (comme on disait alors) et de Saint-Paul-l'Ermite, M. l'abbé Georges-Denis Lesage, est mort, à l'Hôpital des Incurables, le 16 janvier au matin, un samedi—jour de la Sainte Vierge—juste au lendemain de la fête de saint Paul l'Ermite, dans sa quatre-vingt-deuxième année d'âge et sa cinquante-septième de prêtrise. Ce vénérable prêtre, on peut dire qu'il avait, lui, fourni toute sa course. Depuis déjà plusieurs années, il vivait en retraite, d'abord à l'Assomption, puis en ces derniers mois aux Incurables, et le monde l'avait peut-être plutôt perdu de vue. Mais beaucoup le regretteront, qui aimaient revoir sa bonne figure restée animée et souriante, qui se plaisaient à la bonhomie de sa con-

versation toujours aimable et distinguée, qui appréciaient en un mot la compagnie de ce vieux prêtre, si poli, si réservé et vrai type de l'ancien prêtre-gentilhomme, dont parlent quelque part de Gaspé ou Decelles.

Il aimait lui-même sortir parfois de sa calme retraite et faire quelques visites. Nous le voyions à l'archevêché, plein d'égards pour tous, craignant de déranger, empressé et affable pour chacun, pour les plus modestes et les plus jeunes, comme pour les plus anciens et pour ceux qui sont élevés en dignité. C'est en novembre, ou peut-être en octobre, qu'il vint nous voir, je crois, pour la dernière fois. Il avait été déjà très faible et sur le point de recevoir l'Extrême-Onction. " J'étais prêt, disait-il tout simplement. J'attends l'heure de Dieu avec confiance. " Et c'était réconfortant de l'entendre.

Ce beau vieillard au sourire facile, dont les lèvres remuaient sans cesse, il avait su garder, on le sentait, dans la mêlée de sa vie longue, son coeur toujours jeune. Tout le monde l'aimait, parce que, sans doute, il aimait tout le monde. Je n'ai rencontré personne, depuis son décès, qui n'ait répété : " Quel bon vieillard ! Quel prêtre-gentilhomme ! " Il eut aimé, il me semble, ces exclamations. Car il tint toute sa vie à être distingué en tout, et il le fût.

Il était pieux aussi et excellent prêtre. Pendant plus de cinquante ans, il a exercé le saint ministère, se donnant aux âmes et aux oeuvres qui les soutiennent, sans jamais se lasser. Il avait le coeur trop généreux et la main trop large pour accumuler ici-bas des trésors et des richesses, et il est mort pauvre, plein de gratitude pour Monseigneur et pour les bonnes Soeurs de la Providence de ce qu'on faisait pour lui. Mais il a dû amasser abondamment de ces trésors qui ne périssent pas, comme parlent nos Saints-Livres, et qu'on retrouve là-haut.

M.
1833
beau
neur
sa vi
laïqu
Il fu
l'apô
Bouc
Il y
Char
harn
tante
admin
se sen
au sa
core i
grâce
core p
C'es
ses no
l'arch
banqu
cents
on lou
se déf
rite —
tous
A q
chez le
nous a
que l'a
tous le

M. le curé Lesage était né à l'Assomption, le 17 novembre 1833. Son père était marchand. Il étudia naturellement au beau collègue classique qui faisait déjà, il y a 70 ans, l'honneur de son village. Il connut les fondateurs et se flatta toute sa vie de ses bonnes relations avec tous les hommes illustres, laïques et prêtres, qui ont reçu à l'Assomption leur éducation. Il fut ordonné prêtre, le 6 juin 1857, par le grand Mgr Taché, l'apôtre de l'Ouest. Après quelques années de vicariat à Boucherville (1857-1861), il devint curé de Saint-Valentin. Il y passa près de vingt ans (1861-1880). Nommé curé de Chambly en 1880, il en repartait pour Saint-Etienne (Beauharnois) en 1885. En 1889, Mgr Fabre l'appelait à l'importante cure du Saint-Enfant-Jésus, à Montréal, qu'il devait administrer jusqu'en 1897. Enfin, en cette même année 1897, se sentant un peu faiblir, mais toujours désireux de travailler au salut des âmes, il acceptait la cure plus modeste mais encore importante de Saint-Paul l'Ermite. Sa vieillesse active, grâce à sa sobriété et à la régularité de sa vie, lui permit encore pendant plus de vingt ans de faire là beaucoup de bien.

C'est à Saint-Paul-l'Ermite, le 28 août 1907, qu'il célébra ses noces d'or sacerdotales. Ce fut une belle fête. Mgr l'archevêque et un grand nombre de prêtres assistaient. Le banquet qui suivit la messe jubilaire réunit pas moins de six cents convives. On complimenta naturellement le bon curé et on loua son zèle, son dévouement, sa parfaite courtoisie. Lui se défendait, affirmant qu'il ne se reconnaissait qu'un mérite — mais à celui-là, il y tenait! — celui d'avoir voulu être toujours un homme d'obéissance.

A quelques jours de là, le 15 octobre 1907, nous assistions, chez le curé de Saint-Paul-l'Ermite, à une bien jolie fête, dont nous avons gardé un très vif souvenir : *la fête de la gerbe*, ainsi que l'avait dénommée le bon curé lui-même. Elle se célébrait tous les automnes, et l'on y pouvait voir, nous semble-t-il,

comme l'expression fidèle des sentiments, pieux et poétiques tout ensemble, dont vivait l'âme du vénérable pasteur. A l'époque où s'achève la moisson, une gerbe de beaux épis—la dernière gerbe—était apportée à l'église. On chantait une messe solennelle, à laquelle, sur semaine bien entendu, toute la paroisse assistait. Il y avait sermon, parrain et marraine, bénédiction de la gerbe, quête pour les pauvres... Puis toute une "filée de voitures", chargées de grains et de provisions, se mettaient en route vers l'Assomption. On allait porter aux pauvres de l'asile des Soeurs de la Providence "la part de Dieu". Le gerbe symbolique était mise là en lieu sûr. En avril, à la Saint-Marc, M. le curé allait la chercher pour la bénir de nouveau à la messe du jour, et les braves gens s'en disputaient les grains pour les semailles prochaines. C'était charmant comme un récit biblique, au livre de Ruth la Maobite.

Est-il besoin de dire après cela que M. le curé Lesagne avait le goût des belles choses, des choses douces et poétiques. Il fut donc un ami des lettres, de la saine littérature, des belles pages. Il nous en donna un témoignage à la *Revue Canadienne* (décembre 1912), en nous écrivant ses impressions sur le beau livre de Mgr Baunard, *Le Vieillard*, qui l'avait ravi, disait-il. Qu'on me permette de citer quelques lignes tombées de sa plume: "Vieillards, nous avons eu nos mécomptes, nos déceptions... Des hauteurs où nous sommes parvenus de par notre âge, les horizons s'élargissent, les aspérités s'aplanissent, les bruits discordants se taisent... De même nos pas s'alourdissent, nos épaules se penchent, nos poumons s'essoufflent... Eh! donc, *nous montons!* (1). La platine de notre cerveau, à notre âge, n'est plus aussi impressionnable. Mais, ô merveille,

(1) Allusion au beau chapitre de Mgr Baunard intitulé *La vie montante*.

elle garde plus vivement les empreintes d'un passé lointain. Quelle grâce a souvent l'évocation du passé dans l'âme des anciens... Vieillards, bénissons Dieu dans les jours plus nombreux qu'il nous a donnés, puisque nous en connaissons mieux la valeur... Le temps va vite, l'approche se fait du grand jour. Allons prendre place à côté des vingt-quatre vieillards que saint Jean nous montre entourant le roi des siècles !”

* * *

Les funérailles du regretté curé Lesage ont eu lieu à l'église du Saint-Enfant-Jésus de Montréal, où un service solennel a été chanté le 18 janvier. Les restes mortels ont été ensuite transportés à l'Assomption, où le défunt avait demandé à être inhumé.

Mgr LePailleur, successeur immédiat de M. Lesage à la cure du Saint-Enfant-Jésus, avait eu la délicate pensée d'offrir cet hommage suprême à la mémoire de son prédécesseur. Les paroissiens ont magnifiquement répondu à son appel, et l'église était remplie. Mgr le curé officiait lui-même et Mgr l'archevêque était au trône. Un nombreux clergé assistait. La chorale exécuta une fort belle messe.

A l'absoute, qu'il allait présider, Monseigneur fit l'éloge du défunt. M. Lesage, a-t-il dit, était un vrai prêtre. Sa mort ne pouvait guère nous surprendre, à son âge. Lui aussi, il s'y attendait. Dans le repos et la prière, auprès des malades des Incurables, qu'il édifia, il s'y était préparé. La mort ne lui faisait pas peur. Sa grande consolation, c'était sa messe de tous les matins. Il ne souffrait pas. Il était lui-même étonné d'être en si bonne santé. Mais il faiblissait. La lampe s'éteignait, parce que l'huile faisait défaut. Vint une faiblesse plus grande. On lui parla d'Extrême-Onction ? Il tendit les mains. Ce lui fut une force nouvelle. Il jouissait d'une paix profonde, indicible. Il s'en inquiéta même. “ Monseigneur, disait-il, est-ce que je ne me fais pas illusion ? ” “ Non, mon

cher frère, lui repartit Mgr l'archevêque, ayez confiance. Cette paix, c'est l'annonce de l'éternelle paix. Vous allez en paradis. ” Et le bon vieillard d'ajouter : “ Au paradis, j'y suis déjà! ” Il expira doucement, sans agonie; ou plutôt, il s'endormit, un samedi, comme il l'avait désiré, le jour consacré à la Sainte Vierge.

Oui, c'était un vrai prêtre que M. Lesage, continuait Monseigneur. Il n'a pas été autre chose, mais c'est beaucoup. Il garda jusqu'à ses quatre-vingts ans sa foi ardente et sa piété profonde de séminariste. Partout où il passa, il brilla par sa vertu de religion, son amour du culte, sa charité, sa mansuétude et sa bienveillance. C'était vraiment le bon pasteur. Sa distinction et sa politesse étaient remarquées par tous, elles semblaient naturelles chez lui. Mais surtout, insistait Mgr l'archevêque, il aima et pratiqua l'obéissance. Il le disait lui-même avec une candeur charmante. Et c'est bien là la grande vertu qui doit être chère au prêtre. Au jour de son ordination, l'Eglise ne lui demande qu'un mot : “ Promettez-vous d'obéir ”. M. le curé Lesage qui avait dit son *promitto* à vingt-quatre ans, y fût fidèle jusqu'à l'extrême vieillesse. Je pouvais lui rendre ce témoignage au jour de ses noces d'or—ajoutait Monseigneur—je le renouvelle volontiers devant ses restes mortels. Et c'est pourquoi, le vénéré prêtre auquel nous rendons les derniers hommages chantera, nous n'en doutons pas, les victoires éternelles : *Vir obediens loquetur victorias*.

Mgr l'archevêque félicita encore Mgr le curé et les paroissiens du Saint-Enfant-Jésus de leur délicate attention pour leur ancien curé. Lui, qui fut toujours si délicat, terminait-il, devant Dieu il s'en souviendra.

* * *

Le soir même, selon le pieux désir du regretté défunt, on transportait ses restes mortels à l'Assomption, où, comme M. le curé Camille Caisse, il y a quelques semaines, et comme M.

le
Ge
Su
aut
qui

A
à vo
dout
qu'o
récit
tend
et m

C
tout
gene
sion
soier
viair
autr
récit
ces e
de l'
cessi
le ch
Cette
et ar

le curé Joseph Robillard, ces jours derniers, le bon curé, M. Georges-Denis Lesage, a voulu dormir son dernier sommeil. Suivant la parole sainte, que Dieu leur accorde aux uns et aux autres la paix qui n'a point de fin. — *Dona eis, Domine, requiem aeternam.* — E.-J. A.

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

PRIERE " O BON ET TRES DOUX JESUS "

APRES LA COMMUNION

A la suite d'une communion des enfants, j'ai l'habitude de réciter, à voix haute, à la fin de l'action de grâce, la prière " O bon et très doux Jésus " avec les prières pour le pape. Un confrère m'affirme qu'on ne gagne pas l'indulgence mais qu'il faut que tous les enfants récitent eux-mêmes cette prière. Cela m'étonne vu que tous m'entendent et répondent. Pouvez-vous me donner une réponse certaine et motivée ?

C'est un principe général qu'il faut exactement accomplir toutes les conditions exigées par la concession d'une indulgence, sans quoi on perd l'indulgence. Or dans toute concession d'indulgence pour des prières, il est exigé que ces prières soient récitées *vocalement*, à voix intelligible (comme le bréviaire). Il ne suffit pas d'écouter la récitation faite par un autre et de répondre " Ainsi soit-il " pour affirmer qu'on a récité cette prière. De ce chef donc, on ne peut pas dire que ces enfants aient satisfait aux conditions imposées pour le gain de l'indulgence. Il est bien vrai que l'Eglise a fait une concession, en 1820. Elle a permis qu'on récite alternativement le chapelet, l'angelus, etc., et que tous gagnent les indulgences. Cette pratique s'applique également aux litanies, aux psaumes et aux diverses oraisons jaculatoires qui peuvent se diviser.

Mais est-ce bien diviser la récitation d'une prière que de se contenter de l'écouter et de répondre " Ainsi soit-il " ? Il est évident que non. Par conséquent, il faut pour gagner l'indulgence attachée à la prière " O bon et très doux Jésus " que chacun la récite à voix intelligible avec celui qui préside l'exercice (ou même sans lui). Tel est l'enseignement des auteurs. On voit dès lors la différence qui existe entre cette prière et les *Pater* et *Ave* qui l'accompagnent. On peut diviser ces derniers, en vertu de la décision de 1820. Mais, en vertu du principe, on doit réciter en entier la prière à Jésus-Christ qui n'appartient pas à la classe des prières qui peuvent se dire à deux choeurs. On trouvera ce même enseignement dans l'*Ami du clergé*, vol. XXVII de 1905, p. 447.

GENUFLEXION DU CLERGE PENDANT LA MESSE CHANTEE

Lorsque, pendant la messe solennelle, il y a des paroles qui exigent une génuflexion, comme le jour de Noël, à l'évangile du jour, le mercredi des cendres au verset, à l'épître aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, etc., le choeur doit-il faire la génuflexion pendant que le célébrant lit ces paroles ou pendant qu'on les chante? Le célébrant lui-même doit-il la faire deux fois ou une seule fois et est-ce en lisant ou au chant de ces paroles ?

La rubrique générale du missel (titre XVII, n. 1) indique tous les passages des diverses messes de l'année qui exigent une génuflexion. Ce sont, en suivant l'ordre du calendrier :

- a) Les mots *Et procidentes adoraverunt eum* de l'évangile de l'Épiphanie qui se dit chaque jour de l'octave (excepté le dimanche de l'octave et le jour octave) ;
- b) A *Adjva nos*, le mercredi des cendres et autres jours du carême ;
- c) Le dimanche des rameaux, à *ut in nomine Jesu...* de l'épître ;
- d) Pendant la *passion* le dimanche des rameaux, les mardi, mercredi et vendredi suivants à *emisit spiritum* ou *expiravit* ou *tradidit spiritum* ;
- e) Au verset *Veni* toute la semaine de la Pentecôte ;
- f) Pendant l'épître, les 3 mai et 14 septembre à *ut in nomine*

Jesu
est d
ador
Saint
Saint

La
la gé
génui

Comm
le cha
manu
Balde

pas gé
les sor
gent c

penda

d'Urg

des Ri

que le

parole

en lire

page 1

claire

ment e

tant la

célébra

attend

dans l'

des dia

verset c

Dans

genua,

d'autre

Jesu; g) Dans la 3e messe de Noël, à *Et Verbum caro factum est* du 1er évangile, et au dernier évangile à *et procidentibus adoraverunt eum*; h) au verset *Veni* aux messes votives du Saint Esprit; enfin i) dans l'épître des messes votives de la Sainte Croix à *ut in nomine Jesu*.

La rubrique dit bien qu'à ces messes basses, le célébrant fait la gèneuflexion. Puis au n. 3, elle ajoute que le célébrant gèneuflecte à toutes ces mêmes paroles *in missa solemni*. Comme on le voit, elle ne distingue pas entre la lecture et le chant. Il ne faut donc pas s'étonner si l'enseignement des manuels de cérémonies n'est ni clair ni uniforme. Tandis que Baldeschi et Martinucci seuls avertissent le célébrant de ne pas gèneuflecter, en lisant ces paroles, mais seulement lorsqu'elles sont chantées, les autres manuels, même Le Vavasseur, exigent du célébrant deux gèneuflexions et pendant la lecture et pendant le chant de ces paroles. Aussi l'évêque du diocèse d'Urgel, en Espagne, a-t-il posé la question à la Congrégation des Rites. Le 29 mai 1900, il reçut, en réponse à son doute V, que le célébrant ne doit pas faire la gèneuflexion en lisant ces paroles, mais seulement lorsqu'elles seront chantées. On peut en lire le texte latin dans l'*Ami du clergé*, vol. XXII (1900), page 1067. Les liturgistes tinrent compte de cette décision si claire dans les éditions subséquentes et maintenant l'enseignement est exact et uniforme. On peut s'en assurer en feuilletant la 10e édition du *Cérémonial Romain* de Le Vavasseur. Le célébrant ne fait donc cette gèneuflexion qu'avec le chœur qui attend que ces paroles soient chantées soit par le sous-diacre dans l'épître, soit par le diacre dans l'évangile, soit par l'un des diaques dans la *passion*, soit enfin par le chœur dans le verset qui précède l'évangile.

Dans cette réponse, on ne parle ni du chant du *Flectamus genua*, ni du chant du verset *Et incarnatus est* qui suivent d'autres règles.

Le *Flectamus genua* n'est pas récité puis chanté comme les autres citations précédentes. Le célébrant genuflechte en les lisant à une messe basse, ainsi que lorsqu'il les chante à une messe sans ministres sacrés. Mais à une messe solennelle, il ne genuflechte pas, lorsque le diacre les chante (Rubr. générale du missel, titre XVII, n. 3).

Quand au verset *Et incarnatus est*, le célébrant genuflechte toujours en le récitant tant à la messe solennelle qu'à une messe basse et le clergé qui récite le *Credo* fait cette genuflexion en même temps que le célébrant. Si les chantres étaient en surplis dans le chœur, ils ne feraient la genuflexion ni pendant la récitation ni pendant le chant de ces paroles, mais étant debout pour le chant, ils feraient une simple genuflexion après les avoir chantées, puis continueraient le chant du *Credo*. Toutefois cette pratique n'a pas lieu chez nous, vu que nous n'avons pas de chantres au chœur ou s'ils y sont s'asseyent avec le clergé.

Ainsi, à la 3e messe, le jour de Noël, le célébrant ne devait pas faire la genuflexion, en lisant, à la fin de l'évangile, les mots *Et Verbum caro factum est*, mais il devait comme tout le clergé (excepté le sous-diacre et les acolytes) et tous les fidèles les faire cette genuflexion lorsque le diacre chanta ces mêmes paroles. Il en est de même aux mots *Et procidentes adoraverunt eum* de l'évangile de la messe de l'Épiphanie le jour de la fête et pendant l'octave (excepté le dimanche et le huitième jour). Voir le *Cérémonial* de Le Vavas seur, commencement du II^e vol. des 9e et 10e éditions (de 1902 et de 1910).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	9 février.	— Repentigny et Mont-Sainte-Marie.
Jeudi,	11 "	— Couvent d'Hochelaga.
Samedi,	13 "	— Notre-Dame.